



Luxembourg, le 16/09/2016

- Objet:**
- **Lettre d'invitation à présenter une demande de participation**
 - COJ-PROC-16/040 - Conclusion de contrats-cadres pour la correction orthographique et typographique, et la vérification linguistique des conclusions, en français, des avocats généraux de la Cour de justice de l'UE.
 - Avis de marché N° 2016/S 179-320228 du 16/09/2016

Madame, Monsieur,

1. La Cour de Justice de l'Union européenne envisage la passation du marché décrit en objet. Les documents de marché comprennent: l'avis de marché figurant ci-dessus, la présente lettre d'invitation, le cahier des charges accompagné de ses annexes et le projet de contrat.

2. La présente passation de marché comporte **deux étapes** :

1^{ère} étape : Vérification des critères d'exclusion et de sélection

- Dans un premier temps, si vous êtes intéressé par ce marché, vous devez **soumettre une demande de participation** dans l'une des langues officielles de l'Union européenne, accompagnée de documents nécessaires pour la vérification des critères d'exclusion et de sélection.

2^{ème} étape : Vérification de la conformité de l'offre aux exigences minimales fixées dans le cahier des charges et comparaison des offres au regard des critères de sélection

- Dans un deuxième temps, seuls les candidats retenus seront invités à soumettre une offre. Toute offre reçue d'une personne physique ou morale n'ayant pas été invitée à soumissionner sera rejetée.
3. Veuillez **transmettre votre demande de participation (formulaire d'inscription signé et scanné) exclusivement par courrier électronique à freelancefr@curia.europa.eu**. La demande de participation doit parvenir **au plus tard le 26/10/2016**.
 4. Toute demande de participation doit:
 - être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
 - être établie suivant les formulaires-types de réponse figurant dans le cahier des charges.

5. La présentation d'une demande de participation vaut acceptation des conditions contenues dans les documents de marché et, le cas échéant, renonciation du candidat à ses propres conditions générales ou particulières.
6. Les frais occasionnés pour la préparation et la présentation des demandes de participation sont intégralement à la charge du candidat et ne seront pas remboursés.
7. Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ou soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel.

Pendant la 1^{ère} étape de la procédure, ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

Avant la date de réception de la demande de participation indiquée au point 3 :

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but de clarifier les documents de marché.

Toute demande de renseignements supplémentaires doit être adressée, par écrit uniquement, à freelancefr@curia.europa.eu.

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de marché.

Tout renseignement supplémentaire, y compris les informations visées ci-dessus, sera publié sur www.curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_7009/#appels_encours.

Cette page web sera mise à jour régulièrement et les candidats ont la responsabilité de vérifier les mises à jour et modifications apportées pendant la période de présentation de demande de participation.

Après l'ouverture des demandes de participation :

S'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de la demande de participation ou de demander confirmation d'un élément spécifique ou technique, le pouvoir adjudicateur prendra contact avec le candidat, à condition que cela n'entraîne pas de modifications substantielles des conditions de la demande de participation soumise.

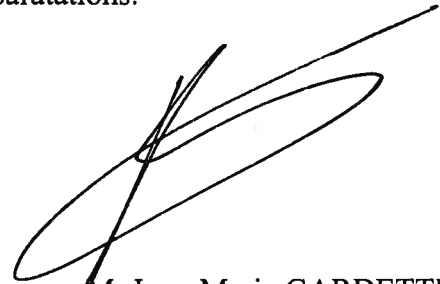
8. Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.
9. Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert la demande de participation, le document devient la propriété de celui-ci et est traité de façon confidentielle.
10. Les candidats sont informés du résultat de la 1^{ère} étape de cette procédure d'appel d'offres par courrier électronique uniquement. Ils sont tenus de fournir, dans les

coordonnées mentionnées dans leur offre, une adresse de courrier électronique valide et de consulter régulièrement leur messagerie.

11. Le suivi de la demande de participation entraînera l'enregistrement et le traitement des données à caractère personnel des candidats (exemples : nom, adresse, numéro de téléphone ou de fax, adresse de courrier électronique, régime juridique du candidat, etc.).

Toutes ces données seront traitées par la Cour de justice de l'Union européenne conformément aux exigences du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2000, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



M. Jean-Marie GARDETTE
Chef de l'unité de traduction de langue française